

COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 7 MARS 2024
18 HEURES 30 - MAISON DES ASSOCIATIONS
SALLE DU 1^{er} ETAGE - SAINT-LAURENT DU PONT
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 mars à dix-huit heures trente, les délégués des communes adhérentes au Syndicat Intercommunal de la Vallée du Guiers se sont réunis dans la salle de la Mairie de SAINT LAURENT DU PONT, siège du syndicat, sous la présidence de M. Jean-Claude SARTER, Président.

Date de convocation : 26 février 2024
Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres absents : 1

PRÉSENTS : Catherine BODEREAU (Miribel Les Echelles), Daniel TRICOIRE (Miribel Les Echelles), Marylène GUIJARRO (Saint Joseph de Rivière), Jean-Claude SARTER (Saint Laurent du Pont), Catherine AUGER (Saint Pierre d'Entremont 38), Alain BIACHE (Saint Pierre de Chartreuse), Isabelle AYMOZ-BRESSOT (Saint Joseph de Rivière), Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint Laurent du Pont), Olivier JEANTET (Saint Pierre de Chartreuse). (09)

ABSENTS : Catherine VARVAT (Saint Pierre d'Entremont 38) (1)

SECRETAIRE : Jean-Paul SIRAND-PUGNET

Point n°1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT COMITE SYNDICAL

Adopté à l'unanimité.

Point n°2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Jean-Claude SARTER

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACTE la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024 présenté ce jour, de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat ;
- ADOPTE les orientations budgétaires telles que présentées dans le rapport d'orientations budgétaires présenté en séance.

Point n°3 – SUBVENTION POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE SPORTS SYNTHETIQUE

Rapporteur : Jean-Claude SARTER

Le S.I.V.G est propriétaire du terrain de sports synthétique situé au sein du complexe sportif Charles Boursier sur la Commune de Saint Laurent du Pont.

L'installation électrique, qui date d'avant la mise en place du terrain, est défectueuse et hors normes. De plus, l'éclairage se fait au moyen de projecteurs équipés d'ampoules à incandescence. Ces dernières sont aujourd'hui interdites à la fabrication et introuvables sur le marché.

Afin de se mettre aux normes, il convient de changer :

- Les projecteurs actuels au profit de projecteurs équipés de LED
- Le coffret électrique commandant l'installation
- Le système d'alimentation en pied de mât

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 54 590 € HT

Plan de financement

L'état de l'endettement pluriannuel du S.I.V.G montre que l'emprunt contracté pour la construction du gymnase s'est arrêté en 2023. Cet emprunt occasionnait des annuités de 38 063,48 € réparties entre les communes membres.

Par ailleurs le S.I.V.G est éligible à la dotation territoriale du Conseil Départemental de l'Isère ainsi qu'à la DSIL de l'Etat.

Il est proposé de soumettre le projet à ces demandes de subvention pour les montants suivants :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Travaux	54 590 €	DSIL (25%)	13 647.50 €
		Département (10%)	5 459 €
		Autofinancement (65%)	35 483.50 €
TOTAL	54 590 €	TOTAL	54 590 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de réhabilitation de l'éclairage du terrain de sports synthétique ;
- AUTORISE le Président à solliciter le Conseil Départemental de l'Isère au titre de la Dotation Territoriale ;
- AUTORISE le Président à solliciter la Préfecture au titre de la DSIL ;
- AUTORISE le Président à solliciter d'autres co-financements le cas échéant ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la délibération ;
- DIT que les subventions accordées seront imputées sur le chapitre 13.

Point n°4 – CONCLUSION D'UN EMPRUNT POUR LE BUDGET 2024 DU SIVG

Rapporteur : Jean-Claude SARTER

Le projet de rénovation de l'éclairage du terrain synthétique, inscrit au budget primitif 2024, nécessite la réalisation d'un emprunt de 50 000 €.

Après consultation de plusieurs établissements bancaires, c'est l'offre du Crédit Agricole Centre Est qui apparaît comme étant la moins disante. Les caractéristiques de ce produit financier sont les suivantes :

Objet : financement d'investissement

Montant du capital emprunté : 50 000 €

Durée : 15 ans

Durée d'amortissement : 180 mois

Taux d'intérêt : 3.9 %

Périodicité retenue :

Frais de dossier : 100 €

Périodicité retenue : trimestrielle

Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer le contrat de prêt ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la délibération tel que opérations de tirages et de remboursements des sommes utilisées.

Point n°5 – QUESTIONS DIVERSES

Le comité syndical est informé que le gymnase subit des infiltrations depuis le toit du hall d'entrée.

La séance est levée.

Faire à Saint Laurent du Pont, le 08/03/2024

Le Secrétaire,



Jean-Paul SIRAND-PUGNET

Le Président,



Jean-Claude SARTER